



**PREMIERE RENCONTRE DEPARTEMENTALE
SUR LA PRATIQUE SPORTIVE DE PLEIN AIR
EN MILIEU URBAIN, PERIURBAIN ET RURAL
à**

la salle du Spi à PLOEREN (Morbihan)

le samedi 25 octobre 2003

Dans le cadre des différentes actions menées sur le département durant toute l'année, les Offices Municipaux des Sports du Morbihan 56 et le Collectif Cyclisme et Prévention 56 Morbihan se sont associés pour organiser la première rencontre départementale sur la pratique sportive de plein air en milieu urbain, périurbain et rural.

Cette rencontre s'est tenue à Ploëren (Morbihan), le samedi 25 octobre 2003. L'année précédente, le Collectif Cyclisme et Prévention 56 Morbihan, présidé par Olivier Furon, avait organisé avec la Communauté d'Agglomération de Lorient les premières Assises pour la sécurité des déplacements cyclistes. Les trois thèmes proposés :

- 1- Quels aménagements et pour quels cyclistes ?*
- 2- Quels comportements pour une bonne sécurité ?*
- 3- Quelle assurance et quelle protection pour un déplacement cycliste ?*

Après les excellents résultats obtenus auprès des élus et des Administrations, le Collectif a choisi trois nouveaux thèmes de travail en 2004, thèmes qui apparaissent comme étant des sujets d'actualité mais aussi de survie pour les disciplines sportives qui ont lieu sur la voie publique.

Malgré les thèmes proposés et les nombreux sportifs et dirigeants intéressés, nous avons pu constater beaucoup d'absents dans une très grande partie de ceux qui se montrent habituellement critiques et sévères à l'égard des responsables politiques et représentants des administrations. Cela fait réfléchir et démontre bel et bien que toutes les entraves placées sur le chemin de « Partageons la Rue, Partageons la Route » ne sont pas encore levées.

Sans doute, faudra-t-il briser certaines querelles entre Fédérations, Clubs et représentants de disciplines sportives !

Les trois Ateliers proposés étaient les suivants :

- 1- Les Infrastructures routières des villes et les possibilités d'activités sportives de plein air. La reconnaissance ou la création de circuits non permanents et reconnus par tous.**
- 2- Quelle sécurité des manifestations sportives dans les communes ?**
- 3- Quelles démarches administratives faut-il entreprendre pour organiser des manifestations de plein air sur la voie publique ?**

ATELIER 1

Thème de départ

Les infrastructures routières des villes et les possibilités d'activités sportives de plein air. La reconnaissance ou la création de circuits non permanents et reconnus par tous.

Rapporteur : Alain Le Courtois (Collectif Cyclisme & Prévention 56 Morbihan).

Animateurs : Roger Le Sauce et Alain Le Courtois (Collectif Cyclisme & Prévention 56 Morbihan).

Roland Gervais (D.D.E 56), Jean-Jacques Grogneq (vice-président ASA Lorient) Claude Jalabert (Athlétisme), Didier Cattiaux (F.F.M.C), Gilbert Jefferédo (Maire-Adjoint de Saint-Avé), Jean-François Méaude (Président FFCT 56 - Président du CDOS 56), Jean-Charles Harzo (FFCT Ligue de Bretagne), Gérard Pistolet (Prévention Routière), G. Le Leuch (Mutualia), Gérard Billaud (OMS Muzillac), Jean-Claude Malaguti (D.D.E 56), Pascal Legrand (Collectif Cyclisme & Prévention 56 Morbihan).

L'atelier a réfléchi sur un problème de vie locale, à gérer par les différentes collectivités locales, les élus, les techniciens et les associations d'usagers.

La route et la rue représentent un ensemble social pour lequel l'apprentissage est important et la formation est essentielle,

A l'intérieur de cet ensemble, il s'agit d'instaurer une cohabitation harmonieuse entre différents modes de déplacements se déplaçant à des vitesses différentes et suivant des trajectoires diverses : piétons, cyclistes, cyclomotoristes, motocyclistes, automobiles, camions, bus et autocars.

Les sportifs utilisent également cet espace de voirie publique qui, souvent du fait de déplacements en groupes et lors d'épreuves sportives, doivent supporter la contrainte des aménagements de sécurité réalisés pour la gestion des déplacements au quotidien. Cependant il est également important de s'interroger sur nos propres comportements en particulier en groupe.

L'atelier s'est rapidement orienté sur la question des **déplacements à vélo**, sans doute du fait de la composition même du groupe présent, mais aussi parce que le cycliste n'a d'autre choix que de partager un espace avec les usagers motorisés.

Un constat :

Dans les agglomérations, l'emprise du domaine public est limitée. La tendance est à la réduction de l'espace de déplacement mécanisé pour réduire la vitesse et accroître le niveau de sécurité des infrastructures routières. Ces dispositions techniques, par leur géométrie, peuvent engendrer quelques contraintes et parfois poser quelques problèmes aux cyclistes. Ceux-ci ne sont pas ou peu consultés sur des projets routiers les concernant en particulier et de fait subissent souvent des réalisations techniques approximatives ou en décalage avec la nature de leur propre déplacement.

Le Collectif Cyclisme et Prévention 56 Morbihan demande avec force cette consultation préalable des cyclistes car -s'il faut une convergence de volontés politiques pour améliorer les infrastructures- la convergence des travaux des techniciens et des bureaux d'études est tout aussi importante.

Il est nécessaire de donner des signes forts en faveur de la sécurité, avec une forte volonté d'agir. Ainsi, les techniciens et les élus des différentes collectivités locales concernées travailleraient pour un aménagement intelligent donnant satisfaction à tous et ce, sans discrimination catégorielle.

Les membres de l'atelier ne souhaitent pas l'augmentation du nombre de contraintes dans les aménagements spécifiques car il faut aussi travailler sur les comportements des différents usagers et sur la notion de partage de la rue, de la route. Pour cela, il est nécessaire d'améliorer la communication (orale et écrite - installation de panneaux-, informations diverses vers le public, etc...) Pourquoi ne pas envisager une campagne médiatique sur le thème « Partageons la rue, Partageons la route » pour sensibiliser sur le respect mutuel ; il serait nécessaire également d'investir dans la formation des jeunes, de sensibiliser la population sur les comportements pour responsabiliser.

Le Collectif Cyclisme et Prévention 56 Morbihan souhaite la valorisation des modes de déplacements doux, dont le vélo, pour créer les conditions d'un autre rapport de force avec le "tout automobile".

L'atelier a formulé une proposition forte : **la création d'un groupe de travail départemental permanent** (des élus, techniciens, bureaux d'études et usagers) pour évoquer différentes situations d'infrastructures cyclables réalisées et posant problème mais aussi pour s'inscrire dans le projet plus global des itinéraires cyclables du département du Morbihan.

Sur l'initiative du Collectif Cyclisme et Prévention 56 Morbihan, cette proposition pourrait être suivie très rapidement d'une rencontre départementale entre les bureaux d'études, les services techniques, les élus de différentes collectivités locales et les usagers. Il ne s'agit pas de rejeter la responsabilité de tel ou tel aménagement sur tel ou tel décideur ou aménageur mais de prendre en considération les revendications souvent légitimes de praticiens qui vivent le projet de manière concrète et non virtuelle.

La pratique sportive dans les agglomérations se heurte parfois aux aménagements existants et réalisés pour la sécurité du plus grand nombre toute l'année. Une solution consisterait à installer des îlots démontables sur des infrastructures prédéfinies en fonction d'une affectation ponctuelle à vocation sportive. Les solutions techniques existent, il faudrait les valoriser et communiquer assez largement.

Des circuits pédestres, équestres et de Vtt existent déjà et il est important de les développer mais également de les entretenir.

Des circuits de vélo - route se mettent en place (voies vertes), les membres de l'atelier souhaitent leur développement et l'utilisation des largeurs disponibles sur les rues et les routes pour créer des bandes cyclables pour les cyclistes.

Les collectivités locales doivent s'imprégner de cette nécessité de développer des infrastructures cyclables à vocation touristique sans oublier la gestion du déplacement cycliste au quotidien et inviter les usagers à travailler avec eux en communiquant sur leurs réalisations.

Le Collectif devait proposer -dans le cadre de la rénovation de la ville et dans le but de maintenir les manifestations sportives dans toutes les communes de France- la reconnaissance d'un ou plusieurs circuits permettant le maintien des organisations ponctuelles des clubs sportifs et Comités des fêtes.

En raison de la difficulté des organisateurs à trouver un quartier, un centre - bourg sans contraintes techniques (ronds-points, pavés, zone 30, etc...), le Collectif et les clubs sportifs proposent la protection des circuits existants et non polluants afin de maintenir les différentes compétitions sportives (roller, cyclisme, course à pied, marche, etc...) et de sauver ainsi les fêtes et animations locales.

Ces circuits non permanents auraient pour avantage pour les administrations de mieux contrôler les organisations au plan de la sécurité. Par ailleurs, retenons l'avantage que le circuit, une fois reconnu par la Préfecture, pourrait permettre à la fois à l'administration et aux organisateurs de se retrouver allégés par les demandes d'autorisation, à condition évidemment que le circuit reconnu la saison précédente ne subisse aucune transformation technique ni changement.

L'arrêté Préfectoral d'autorisation pourrait être alors reconduit ou bien devenir simplement un arrêté municipal. Formule administrative simplifiée mais qui ne change en rien les obligations administratives imposées pour la sécurité.

ATELIER 2

Thème de départ

Quelle sécurité des manifestations sportives dans les communes ?

Rapporteur : Christian Passigny (vice-président Comité Cycliste du Loiret)

Animateurs : Marcel Dumont (Président du Comité du Morbihan Cyclisme), Christian Passigny (vice-président Comité Cycliste du Loiret), Michel Pansarî (DDE - CDES 56) Mme Geneviève Mazé (vice-présidente de la Croix-Rouge Morbihan et des Médaillés de la Jeunesse et des Sports), Pascal Flageul (Responsable de la sécurité FFCT, Codep 56), M. Le Guellec (responsable Service gestion de la Route DDE), Philippe Paugam (Président UC Quimperloise), Bernard Théraud (Président de l'Office des Sports de Questembert), Jacques Morin (Cycle Lorient), André Talmon (Maire-adjoint de Brec'h), Françoise Bernardo (Président OMS Auray), Daniel Quinquis (Président CDOMS 56).

Le rapporteur Christian Passigny devait évoquer l'expérience vécue dans le Loiret depuis 1999 concernant la protection des coureurs, du public et des organisateurs dans le cadre d'épreuves cyclistes. Son intervention, très technique, a permis un échange particulièrement constructif de la part de tous les participants à cet atelier. La qualité des interventions devait mettre en exergue le document ci-joint du Comité du Loiret « en toute sécurité ».

La qualité des participants a permis de dégager plusieurs pistes et notamment de développer dans les autres départements l'idée du Comité du Loiret avec le « **Label Sécurité 45** ». La commission sécurité demande à tous les organisateurs de son département de se conformer au cahier des charges : la surveillance de l'application des règles est effectuée par les commissaires.

Lors de chaque manifestation, une fiche sécurité est établie depuis ces dernières années et en fin de saison, le label sera ou non attribué. (Document joint).

Le label Sécurité 45 qui a été mis en place depuis deux ans démontre tout le bien fondé de cette formule mise en place dans le département du Loiret. Les clubs organisateurs sont maintenant très attachés à suivre de très près les consignes afin de bénéficier du Label Sécurité ou bien de l'obtenir en vue des organisations pour la saison suivante.

Cette proposition forte peut s'adapter à toutes les disciplines qui organisent des manifestations sur la voie publique.

Dans cet Atelier, les intervenants ont abordé plusieurs points importants qui préoccupent principalement les organisateurs qui connaissent de plus en plus de difficulté pour obtenir notamment la présence de signaleurs afin d'assurer la sécurité.

Un allègement des papiers administratifs serait souhaitable, en particulier pour les épreuves en circuit.

La proposition forte de la création d'un circuit dans chaque commune permettrait de résoudre en partie la couverture à 100% de la sécurité pendant les épreuves.

- **Les signaleurs sur les épreuves cyclistes en ligne et en circuit.**

Possession du permis de conduire, du brassard et du gilet fluorescent, du piquet K 10 (un côté vert, l'autre côté sens interdit) de la copie de l'arrêté préfectoral.

- De la mise en place par les bénévoles de l'ensemble des panneaux de déviation, mis à leur disposition par les communes. Un exemple : ils mettent en place des panneaux et le temps qu'ils soient à un autre point stratégique, la circulation est perturbée au grand dam des usagers, pas souvent compréhensifs. **Le problème des signaleurs-bénévoles se pose de plus en plus fréquemment avec les automobilistes faisant remarquer qu'ils ne sont pas policiers ou gendarmes pour faire respecter la route.** Régulièrement, certains automobilistes forcent le passage, certains prenant le sens inverse de l'épreuve au risque d'accidents... Il serait souhaitable que les signaleurs puissent avoir un rôle d'assistant de la force publique pendant le temps des manifestations. Une question a été posée par un organisateur : **La DDE peut-elle aider les organisateurs ?**

Du surcroît de travail, le week-end des Services des Urgences des Hôpitaux, des équipes de la Croix-Rouge, de la Sécurité Civile et du problème récurrent des ambulances. Cette question de la vice-présidente de la Croix-Rouge reste pour le moment sans réponse et l'on imagine le casse-tête pour les organisateurs ! C'est un sujet qui devient d'actualité auquel nous devons penser ces prochaines années en raison du développement du sport et de certaines activités sportives (courses sur route, rollers, etc...).

L'animateur, qui est président du Comité du Morbihan de Cyclisme, apporte son témoignage sur une expérience morbihannaise en matière de simplification des démarches administratives (Thème de l'Atelier n° 3, mais tout est lié et la sécurité ne peut pas se couper en tranches). Il exprime, brièvement, l'organisation d'un débat le 19 octobre 2001, suivi d'un groupe de travail qui permit une première élaboration d'une déclaration d'épreuve réservée au cyclisme (auparavant un imprimé servait à toute manifestation sportive sur la voie publique).

Résultat : Pratiquement plus de problème dans ce domaine en 2002 et 2003 (ci-joint - documents)

En conclusion, tous les participants étaient bien d'accord ; rien ne remplace le **DIALOGUE**, les relations avec l'Administration (Services Préfectoraux, Gendarmerie, DDE, etc...).

C'est le souhait de tous de pouvoir travailler ensemble au tour d'une table ronde pour améliorer et innover !

ATELIER 3

Thème de départ

Quelles démarches administratives faut-il entreprendre pour organiser des manifestations sportives dans les communes ?

Rapporteur : Michel Manivel (Comité Départemental OMS 56 - Président OMS Larmor-Plage) - Daniel SIGNOLET (Trésorier-Comité départemental OMS 56 - OMS Lorient)

Animateurs : Jean-Claude Tortuyaux (Conseiller Technique et Pédagogique de la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports du Morbihan), Michel Manivel (Comité départemental OMS 56), Dominique Flaux (Collectif Cyclisme & Prévention Morbihan 56), Olivier Furon (Président du Collectif Cyclisme & Prévention 56 Morbihan), François Guillevic (Comité Bretagne FFC), Gilbert Le Blaux (Ligue de Bretagne de Triathlon), Robert Texier (Président des Médillés J & S 56), Daniel Bocande (Comité Morbihan FFC Saint-Abraham), M. Le Douarin (Lorient 56), Daniel Signolet (Comité départemental OMS 56)

I. Documentation :

1. Il existe un document de base, incontournable, pour les épreuves et compétitions sportives sur la voie publique. Lieux non ouverts à la circulation. Adresse à retenir : Direction des journaux officiels - 26, rue Desaix - 75 727 PARIS CEDEX 15.
2. Le Comité de Bretagne Cyclisme FFC a sorti « *Le Guide de l'Organisateur* » en raison des énormes difficultés rencontrées par les organisateurs pour mettre sur pied leurs épreuves.

II. Démarches Administratives :

Pour toute manifestation, une demande doit être formulée à la Préfecture du département ou bien dans les Sous-préfectures, six mois avant pour une épreuve interdépartementale, six semaines pour une épreuve départementale. Les représentants de la DDE considèrent que ce laps de temps peut être parfois trop court

1. Epreuves cyclistes :

En Morbihan, la Préfecture possède un document très complet qui donne toute satisfaction dans les clubs depuis qu'il a été mis en circulation. Il a été élaboré conjointement avec l'ensemble des parties prenantes : DDE, Préfecture, DDJS et FFC départementale. C'est un bel exemple de travail en équipe qui mériterait d'être réalisé sur l'ensemble du territoire. Rappelons que la mise en place de cet imprimé est né de la diversité et donc de la personnalisation de chacun. Ce document a été conçu pour répondre à diverses manifestations sportives.

2. Epreuves pédestres :

Les clubs organisateurs transmettent leur demande à la FFC départementale qui fait suivre aux services préfectoraux. Les compétitions de triathlon suivent la même démarche. Dans toute épreuve, la préfecture transmet à la DDJS, à la gendarmerie et à la DDE (qui en fait part aux services territoriaux du Conseil Général).

3. Souhaits :

Tous les services concernés souhaitent une réunion annuelle de concertation Avec les différents partenaires (DDE, services préfectoraux, Conseil Général, DDJS, fédérations diverses, CDOS, CDOMS) avec *plusieurs objectifs* :

- Coordination des calendriers.
- Dégager davantage de temps aux différents services.
- Elaborer conjointement un cahier des charges permettant de labelliser certaines épreuves (celles qui ont répétitives).

Il restera toujours des difficultés pour les épreuves en ligne dont les parcours varient chaque année (Ruban Granitier, Manche-Atlantique, Manche Océan, etc...).

Comment résoudre le problème majeur des signaleurs dans toutes les compétitions sportives et toutes les disciplines ? (Définition du nombre, sur quel critère ? Quelle formation exigée ? (difficilement applicable)).

Concernant les organisations sportives qui ont lieu dans une grande majorité de nos communes, il serait souhaitable que l'on puisse inciter chaque municipalité à reconnaître un circuit qui deviendrait permanent (choix des rues et routes, des quartiers) chaque année au moment des manifestations régulièrement proposées par les Comités des Fêtes et des clubs Sportifs. Double avantage pour les organisateurs : la sécurité et la mise en place des signaleurs.

Concernant la sécurité, le choix après consultation de tous les partenaires permettrait de mieux maîtriser les dangers techniques (pavés, îlots directionnels, zone 30, ronds-points, etc...); le choix du circuit en demeurant identique à celui reconnu par la Préfecture faciliterait l'administration et toutes les démarches administratives. On pourrait par exemple passer de l'arrêté préfectoral à l'arrêté municipal dans le cas où rien ne change entre les deux manifestations organisées annuellement.

Parmi les autres souhaits exprimés, il serait dorénavant urgent de créer des commissions interdisciplinaires dans chacun des départements qui auraient pour vocation de réunir des membres de la DDJS, de la DDE et organisateurs des fédérations utilisatrices de la voie publique afin d'élaborer un cahier des charges commun à toutes les disciplines et de réaliser une synthèse de ce cahier qui serait alors à la disposition de tous, dans les mairies et instances sportives. «*Sf nous organisons une épreuve sur route, ce que vous devez connaître, savoir et faire*».

Cette concertation de tous les acteurs ne doit pas venir uniquement que de la DDJS mais être une demande de tous. A la fois, des fédérations, des clubs, des Elus et Offices Municipaux des Sports.

Pour organiser les clubs doivent se fédérer et s'affilier pour organiser.

En conclusion, mettre à disposition tous les calendriers sportifs sur route, élaborer un cahier des charges, labélisation de l'épreuve (si répétitif avec maintien des déclarations obligatoires) et dossier unique à déposer en Préfecture.

Un autre point très important a été abordé pour la sécurité des manifestations sur la voie publique, c'est une plus grande collaboration entre la DDE et les organisateurs des différentes fédérations. Ainsi, la DDE (services départementaux) pourrait mieux prévoir ses travaux si celle-ci bénéficiait d'une meilleure connaissance des organisations sportives. (Un programme des travaux serait plus facilement réalisable).
